Image not found or type unknown

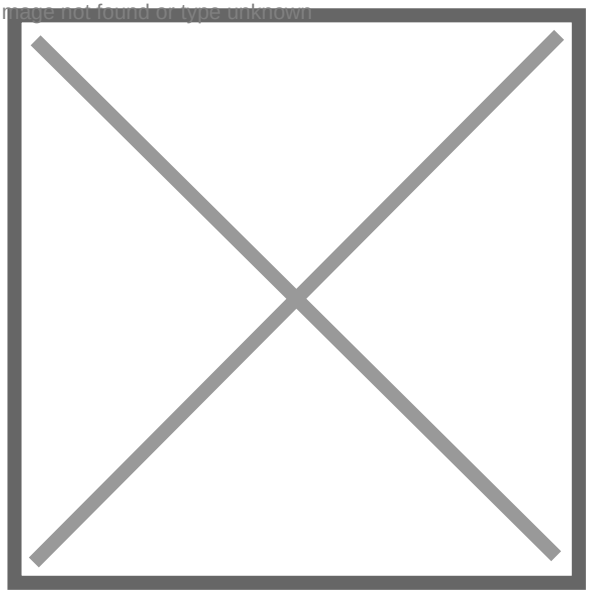

Litie avec mon propriétaire

Par **phifa67**, le **12/06/2009** à **16:55**

Bonjour,
je suis madame Deyonghe ,je voudrais savoir les demarche a suivre je suis dans mon logement depuis 2004 et se logement a toujours etait humide cela ne me deranger pas trop jusqu'en janvier ou j'ai commencer a faire crise d'asthme et de plus en plus violente donc mon medecin ma fait un courrier que j'ai envoyer a mon propriétaire mais a se jours aucun travaux de réalisé je lui envoie corrier en AR mais ne s'en soucis pas donc la j'ai un autre logement en vue mais mon preavis je ne sais pas si,il peut passer de trois mois a un mois car mon cas est quand méme grave il faut que je quitte se logement pour un logement plus sain pour ma santé merçi de votre reponse

Par **jeetendra**, le **12/06/2009** à **19:41**

bonsoir, pour votre différent avec votre bailleur prenez contact sans tarder avec l'ADIL de Strasbourg, ils vous aideront à trouver une solution, courage à vous, cordialement

ADIL du Bas-Rhin
Centre d'information sur l'habitat
5 rue Hannong
(à proximité de la Place Kléber)
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 07 06

Les Conseillers juristes de l'ADIL sont à votre disposition sur rendez-vous ou par téléphone du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30) sauf le

mercredi matin

Ils vous recoivent également sans rendez-vous lors de leurs permanences :

MOLSHEIM : 1er et 3e jeudis de chaque mois, de 9h15 à 12h15, en mairie

SELESTAT : 2e et 4e mardis de chaque mois, de 9h15 à 12h15, aux Bains municipaux.

d'autres renseignemets :
http://www.anil.org

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés